

OFFICIAL CR 6154-NE
DOCUMENTS D248-NE

REPUBLIQUE DU NIGER



Ministère du Plan

CREDIT D'APPUI BUDGETAIRE (2017)

LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

I. CONTEXTE

Le Niger est un vaste pays sahélo-saharien d'une superficie de 1 266 491 kilomètres carrés, enclavé et désertique sur plus de la moitié de son territoire. Il est soumis à une pluviométrie aléatoire, irrégulière et insuffisante dans le temps et dans l'espace.

II. Le cadre macroéconomique

Au cours de la période 2012-2016, le taux de croissance de l'économie nigérienne est passé de 11,8% en 2012 à 5% en 2016 avec un taux moyen de 6,7%. Ce taux est proche du niveau de 7% jugé nécessaire pour permettre un essor réel de l'économie nigérienne et réduire significativement le niveau de pauvreté. Toutefois, cette moyenne masque le caractère erratique de la croissance économique dû au poids de l'agriculture, secteur encore peu mécanisé et très vulnérable aux chocs climatiques, aux fluctuations des cours des matières premières, notamment les principaux produits d'exportations (l'uranium et le pétrole), à la faible diversification de l'économie. Aussi, cette croissance apparaît insuffisante pour faire face aux besoins sociaux importants liés à l'accroissement démographique.

Le PIB par tête s'est considérablement amélioré passant d'environ 384,6 USD (192.329 FCFA) en 2011 à 463 USD (231.508 FCFA) en 2015. Toutefois, l'impact de cette performance macroéconomique sur la pauvreté n'est pas perceptible.

Au niveau de l'inflation, les prix des produits de première consommation (sucre, riz, le mil, huile...) ont connu des hausses souvent importantes sur la période 2012-2016. Toutefois, l'inflation reste globalement maîtrisée, le taux s'étant établi à 0,6% en moyenne annuelle, largement en dessous de la norme communautaire de 3%.

Au plan des finances publiques, le déficit budgétaire global s'est dégradé en passant de 1,2% du PIB en 2012 à 9,0% en 2015 avant de se contracter à 6,2 en 2016.

La balance des paiements est ressortie excédentaire en moyenne de 59,5 milliards de FCFA, soit 1,5% du PIB nominal. Le solde courant est, quant à lui, structurellement déficitaire, en lien essentiellement avec le déficit commercial. Les exportations apparaissent relativement faibles avec un taux moyen de 20,2% sur la période 2012-2016 comparativement au taux moyen d'importation de 38,0%. Le déficit du compte courant s'est sensiblement dégradé en passant de 17 % en 2013 à 18% en 2015, dû en partie à la baisse des exportations des produits pétroliers et miniers (uranium et or) qui restent toujours prépondérants (76% en 2015). La hausse des importations est la conséquence des achats de biens d'équipement dont la part dans les importations passe de 22,0% en 2012 à 31,4% en 2015.

L'évolution de la situation monétaire entre 2012 et 2016 a été marquée par une hausse annuelle moyenne de 15,6% de la masse monétaire due essentiellement à l'augmentation annuelle moyenne des crédits intérieurs (+ 13,5%) et des avoirs extérieurs nets (+20,0%). Le crédit à l'économie a connu une bonne progression passant de 13,3% du PIB en 2012 à 17,1% du PIB en 2016, mais reste faible comparé aux autres pays de l'UEMOA.

Critères de convergence de l'UEMOA: sur la période 2012-2016, deux critères de premier rang (le taux d'inflation et le ratio de l'encours de la dette) ont été respectés. Le solde budgétaire global avec dons (critère clé de premier rang) a été respecté entre 2012 et 2013 avant de se détériorer à partir de 2014 pour se situer au-dessus de la norme communautaire. Le taux de pression fiscale (critère de second rang) n'a jamais été respecté. Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (critère de second rang) a été respecté entre 2012 et 2014 avant de se dégrader et se situer au-dessus de la norme communautaire en 2015 et 2016.

La situation de l'économie ainsi présentée trouve son origine dans plusieurs facteurs que sont: (i) les insuffisances en matière de gestion de l'économie, (ii) la faible diversification du secteur industriel, (iii) la rareté des infrastructures et services économiques, (iv) le faible développement des productions agro-sylvo-pastorales (ASP) et (v) l'environnement des affaires peu attractif.

Les ratios d'endettement se sont sensiblement améliorés après l'allègement consenti au titre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTe) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Toutefois, depuis 2011, la dette publique s'est accrue, passant de 22,8% en 2011 à 24,0% en 2012 et 33,8% en 2014. Certes, le niveau d'endettement extérieur reste encore bien en deçà de la limite maximale de 70% fixée au niveau communautaire.

III. Défis majeurs

Au regard du diagnostic de la situation économique, politique, sécuritaire et sociale, de l'évaluation de la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les politiques publiques et des leçons tirées de la mise en œuvre du PDES 2012-2015, il apparaît un certain nombre de défis majeurs à relever pour accroître le bien-être des nigériens.

3.1. Garantir davantage la sécurité des personnes et des biens

La situation sécuritaire dans la sous-région, caractérisée par les rebellions armées et des attaques terroristes récurrentes, explique en quoi la sécurité est un défi crucial au Niger. Ceci est d'autant plus vrai que la sécurité est étroitement corrélée avec le développement dont elle est l'une des conditions sine qua non. Aussi les principaux défis du sous-secteur sont-ils la lutte contre le terrorisme, la nécessaire surveillance du territoire, la lutte contre la circulation des armes illicites, le trafic de drogue et la migration irrégulière, la prévention et la gestion des conflits, la lutte contre les attaques à mains armées et le vol de bétail.

3.2. Renforcer la bonne gouvernance

Le premier volet de la bonne gouvernance est celui de la modernisation de l'Etat. L'amélioration de l'efficacité de l'administration est essentielle pour le développement économique et social. A ce titre, il est indispensable que les conditions d'un fonctionnement efficace des services publics soient renforcées. Il importe également que les conditions de viabilité des collectivités territoriales soient créées.

Un autre pendant important du défi de la gouvernance est la consolidation de l'indépendance de la justice et le rapprochement de celle-ci du citoyen.

Le problème de la gouvernance concerne également la problématique de la corruption. En effet, bien que des progrès notables aient été enregistrés en matière de lutte contre la corruption, le phénomène demeure relativement important. Il sied donc que des actions vigoureuses soient envisagées pour lutter contre la corruption à tous les niveaux.

3.3.Assurer la transition démographique

La structure de la population et le rythme de sa croissance affectent l'atteinte des objectifs en matière de développement économique et social. En effet, cette forte croissance démographique entraîne une énorme pression sur les ressources de manière générale et accentue la demande en services publics (santé, éducation, eau potable et alimentation) et de l'emploi. Cela contribue également à rehausser le ratio de dépendance démographique qui s'est établi à 112% en 2015. Les limites des politiques mises en œuvre ces dernières années 50 doivent conduire à un changement de méthode et à une mobilisation plus forte et mieux concertée de l'ensemble des acteurs.

3.4.Relever le capital humain

La qualité des ressources humaines est la clé de voute du développement économique et social de toute nation. Des ressources humaines bien formées et en bonne santé réduisent le risque de se retrouver au chômage. Une bonne formation a trait non seulement à la qualité des enseignements mais aussi et surtout à l'adéquation de la formation aux besoins de l'économie. Aussi, le développement à long terme exige l'éducation pour tous. Une autre dimension majeure de la qualité des ressources humaines a trait à l'analphabétisme qui reste très élevé. En outre, la qualité du capital humain dépend aussi des prestations des services de santé pour tous, qui au regard de la couverture sanitaire, de la situation de la santé de la mère et de l'enfant et de la nutrition est à améliorer.

3.5. Poursuivre la promotion une croissance économique durable et inclusive

L'évolution de la croissance telle qu'observée au cours des dernières années traduit une situation erratique qui n'est pas de nature à permettre au pays de réaliser ses objectifs de développement durable, inclusif et équitable. Tendre vers une véritable transformation structurelle de l'économie est un défi majeur pour le Niger.

Les principaux éléments liés à ce défi concernent, entre autres, la faible diversification de l'économie, la faiblesse de l'entrepreneuriat, le faible développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, industrielles et minières, le problème du financement (faible niveau de consommation de crédits sur financement extérieur, faible taux de pression fiscale et de rationalisation des exonérations fiscales), la faible efficacité des dépenses publiques et le faible développement des infrastructures économiques (énergie, routes et transports, télécommunications, eau, etc.).

3.6. Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'éradication de la faim et de la malnutrition constitue le principal défi à relever. Les aspects de ce défi portent pour l'essentiel sur la diversification des productions agro-sylvo-pastorales, la sécurisation des systèmes de production agricole et animale, la promotion des chaînes de valeur des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. On note également, la problématique de la transformation et l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et animaux et agro-alimentaires. En outre, le faible accès aux produits agricoles, pastoraux et halieutiques a un impact négatif sur l'état nutritionnel de la population.

3.7. Adapter les systèmes de production aux changements climatiques

Le Niger fait face à une dégradation accélérée du couvert végétal, une fragilisation des écosystèmes et un appauvrissement de la diversité biologique. La récurrence des crises alimentaires et nutritionnelles due aux aléas climatiques est aussi une préoccupation permanente à laquelle il faut faire face.

2.8. Promouvoir le changement de comportements et mentalités

Le recul de l'éthique au travail, notamment dans la fonction publique, le recul de la valeur du mérite, l'incivisme fiscal et par rapport au bien public, les perceptions sur les questions démographiques et sur l'école et particulièrement la scolarisation des filles ne sont pas de nature à favoriser le développement. Le changement de ces comportements et de ces mentalités est indispensable pour la modernisation sociale, politique et économique du pays.

IV. Politique de développement à moyen terme

Pour relever ces défis, dans un contexte de chocs exogènes persistants et poser les jalons d'une politique économique de moyen terme qui permettra d'impulser une dynamique de développement équilibré, porté par une forte croissance économique inclusive et durable reposant sur l'exploitation des importantes ressources minières et pétrolières, le Gouvernement a élaboré le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021. Il tire ses fondements de la SDDCI qui décline la vision du Niger à l'horizon 2035.

A travers cette vision, le Niger affirme sa ferme volonté de transformation à tous les niveaux et surtout son désir d'éradiquer la pauvreté et les inégalités. Il est également fondé sur les orientations du «Programme de Renaissance Acte-2 ». Il capitalise les leçons tirées de la formulation et de la mise en œuvre du PDES 2012-2015

Le PDES 2017-2021 ambitionne de contribuer au développement du pays à travers cinq (5) axes stratégiques. Ils sont inter-reliés et reflètent, dans leur ensemble, les principales dimensions du développement humain durable. Il s'agit de : (i) la renaissance culturelle; (ii) le développement social et la transition démographique ; (iii) l'amélioration de la croissance économique ; (iv) l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité et (v) la gestion durable de l'environnement.

V. Dynamique de changement du PDES 2017-2021

La mise en œuvre du PDES 2017-2021 entrainera une transformation structurelle de laquelle naîtra un citoyen responsable. Ce citoyen modèle, riche de ses valeurs, ouvert sur le monde et ayant un esprit d'entrepreneuriat transformera l'économie nationale par une croissance inclusive forte et diversifiée, respectueuse de l'environnement.

Ce citoyen responsable imbu de ses valeurs et du sens de l'intérêt général fera de la bonne gouvernance son cheval de bataille afin de débarrasser la société des contre valeurs telles que l'incivisme fiscal, le recul de l'éthique du travail notamment dans la fonction publique, le développement d'une mentalité d'assisté et les mauvais comportements par rapport aux biens publics, afin d'amorcer un véritable développement économique et social du pays.

Cette dynamique de changement, née de l'interaction entre les bons comportements issus de la renaissance culturelle et les axes d'orientations stratégiques du PDES, imprimera par effet « boule de neige » des transformations structurelles dans l'économie, la gouvernance, l'environnement et la société. Cette dynamique débouchera sur un cercle vertueux d'amélioration du bien-être du Nigérien (citoyen responsable) qui conduira le pays vers l'émergence.

Pour les cinq années à venir, le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 prévoit de renforcer cette dynamique de changement par la mise en œuvre des réformes structurelles de premier ordre que sont :

Sur le plan de l'économie, l'amélioration du climat des affaires, la mise en œuvre de la directive de l'UEMOA relative au budget programme et le développement des chaînes de valeurs des secteurs minier et pétrolier ainsi que les agro-industries vont concourir à l'accélération de la croissance. Les conditions favorables ainsi créées inciteront le secteur privé à jouer un rôle important dans ce PDES à travers des investissements massifs attendus dans plusieurs pans de l'économie nationale. Le taux de croissance visé sur la période est de l'ordre de 6% en scénario tendanciel.

Sur le plan de l'environnement, il s'agit d'abord de mettre en œuvre le plan d'action de la COP 21 et COP 21 et des réformes relatives à l'adaptation aux changements climatiques.

Sur le plan de la gouvernance politique et sécuritaire, le renforcement de la démocratie et la consolidation de l'Etat de droit et de la paix seront au centre des priorités à tous les niveaux. L'indice Mo Ibrahim visé est de l'ordre de 53 points sur 100.

Sur le plan social et culturel, la transition démographique, la promotion de la scolarisation de la jeune fille et l'autonomisation de la femme seront à la base de l'amélioration des conditions de vie des nigériens avec une réduction du taux de pauvreté de 45,1% en 2014 à 37,6 % à l'horizon 2021.

En retour, les quatre dimensions du développement durable abordées ci-dessus (économie, gouvernance, société et environnement) qui correspondent aux axes du PDES 2017-2021 interagiront

entre elles et impacteront chacune sur le bien-être du nigérien citoyen responsable né de la renaissance culturelle pour lequel, l'Indice de Développement Humain (IDH) attendu à l'horizon 2021 se situe autour de 0.410.

Avec la mise en œuvre du PDES, à l'horizon 2021, tous les critères de premier de second rang au titre de la convergence seront respectés.

La mise en œuvre du PDES 2017-2021 demande qu'une attention particulière soit portée sur un certain nombre de réformes pertinentes. Ce sont des réformes se rattachant à des axes précis mais qui ont des impacts sur d'autres axes. Le tableau ci-après donne les réformes par axe.

Tableau : Domaines des réformes majeures

Axes stratégiques	Domaines des réformes majeures
Axe 1 : Renaissance culturelle	Création des conditions favorables aux indispensables mutations et changements de comportements et de mentalités.
	Promotion de l'esprit civique et des valeurs citoyennes
Axe 2 : Développement social et transition démographique	Amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement
	Renforcement de l'accès à la planification familiale
	Autonomisation de la femme
	Promotion de la scolarisation de la jeune fille
	Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle en milieu rural
	Renforcement de l'offre et de la demande des prestations et service de santé de qualité y compris la santé de la reproduction
	Elargissement de la couverture de la protection sociale à toutes les couches sociales
	Développement de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques adaptés aux besoins réels de l'économie
	Promotion de l'insertion socio-économique des jeunes
	Améliorer la qualité de délivrance du service de l'eau potable
Axe 3 : Accélération de la	Création des conditions de modernisation du monde rural

Axes stratégiques	Domaines des réformes majeures
croissance économique	Autonomisation économique des femmes rurales
	Développement d'un programme de formations ciblées sur les besoins spécifiques du monde rural
	Création des conditions de développement d'un secteur privé dynamique
	Amélioration de la gouvernance des entreprises publiques et parapubliques
	Mise en œuvre du programme des réformes de gestion des finances publiques
	Renforcement des capacités de planification, de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques.
	Réguler la gestion et les usages de l'eau
Axe 4 : Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité	Consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie
	Amélioration de l'efficacité et l'efficience de l'administration publique
	Promotion de l'excellence, du mérite et de la performance au sein de l'administration
	Accélération du processus de la décentralisation
Axe 5 : Gestion durable de l'environnement	Préservation et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles
	Promotion des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques
	Promotion des énergies renouvelables

VI. PROGRAMME D'APPUI BUDGETAIRE 2017-2018

Le nouveau programme d'appui budgétaire pour la période 2017-2018 de la Banque mondiale pour le Niger s'inscrit parfaitement dans le PDES en particulier dans son axe 3 « Accélération de la croissance économique ». Le programme est structuré autour de trois composantes : (i) : Créer un cadre favorable

à l'amélioration de la croissance en milieu rural ; (ii) : Instaurer un cadre légal favorable au développement durable du secteur d'électricité et des TIC ; (iii) amélioration des recettes publiques.

6.1 Créer un cadre favorable à l'amélioration de la croissance en milieu rural

L'objectif des réformes prévues est d'améliorer la gouvernance du secteur, d'assurer une allocation efficace des ressources financières et de responsabiliser les acteurs à tous les niveaux. Il s'agit de bâtir une approche à la fois sectorielle et intersectorielle dans laquelle toutes les composantes de l'administration publique, le secteur privé, les communautés et les collectivités locales, le système financier, les organisations socioprofessionnelles, les organisations de la société civile et aussi les partenaires du Niger, chacun selon ses fonctions et rôles, puissent concourir à la réalisation des objectifs du programme et ce dans l'esprit de l'Initiative 3N.

L'amélioration de la gouvernance et de la coordination du secteur est au cœur du cadre stratégique de l'initiative 3N qui prévoit un leadership fort de l'Etat et de ses administrations dans les processus de décision et d'orientation et un renforcement de la concertation des acteurs.

Les actions mises en œuvre concernent :

- **L'introduction d'un système de subvention électronique appelé E-subvention qui consiste à développer une base de données électronique des bénéficiaires en engrais et semences et à leur envoyer des SMS leur indiquant les subventions qui leur ont été octroyées et le lieu où ils doivent les recevoir. Pour son opérationnalisation des tests pilotes ont été réalisés dans deux communes.**

L'objectif principal de cette mesure est d'améliorer la productivité agricole par l'augmentation des terres cultivées couvertes par les semences sélectionnées et celle du taux d'utilisation d'engrais.

Pour soutenir les ménages vulnérables, l'Etat nigérien intervient à travers la distribution gratuite et/ou la vente à prix modéré des intrants agricoles. Ce sont des sommes importantes d'argent qui sont injectées dans ces opérations sans attendre les résultats escomptés à cause d'une faiblesse du dispositif de distribution et de suivi évaluation. En effet, les véritables bénéficiaires de cette subvention ne sont pas toujours les mieux servis, car il apparaît de réelle perte tout au long de la chaîne de distribution.

Pour assurer l'efficacité, la transparence et la traçabilité de l'octroi de ces paquets sous forme de subventions, la base de données est conjointement financée par deux projets financés par la Banque mondiale (PPAAO et PASEC) et permettra également de suivre l'utilisation des subventions et de mesurer leurs effets et impacts au niveau des utilisateurs.

Le système fonctionne sur la base de trois éléments fondamentaux : une base de données des producteurs ; un répertoire des fournisseurs d'intrants et équipements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; une plateforme électronique composée d'un serveur, d'un site web et de téléphones

portables permettant la mise en relation des bénéficiaires des subventions et les fournisseurs d'intrants et équipements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

Ce modèle innovant permet de surmonter les problèmes inhérents à la distribution classique d'intrants et équipements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Il a pour avantage de : cibler les producteurs bénéficiaires des subventions ; s'assurer que les intrants distribués sont bel et bien reçus par les bénéficiaires ; s'assurer que les subventions servent effectivement à payer les intrants livrés et reçus par les bénéficiaires ; mettre en adéquation les superficies des ménages bénéficiaires avec les quantités d'intrants distribués ; éviter les retards dans la livraison des intrants. En ce qui concerne la phase pilote de E voucher, elle concernera 2 communes notamment Dargol dans la région de Tillabery et Wacha, dans la région de Zinder.

- **L'introduction d'un programme de vulgarisation électronique (e-extension) visant la délivrance de services de conseils agricoles s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans au moins une région. Ce programme sera mis en œuvre par le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA), avec qui le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a signé un contrat de performance.**

Ce programme fait suite au constat que la demande de services agricoles est de plus en plus croissante alors que le nombre de conseillers agricoles et le financement du conseil agricole ont tendance à baisser. Il va comprendre plusieurs outils dont un centre d'appels, un serveur vocal - outil permettant de mettre à la disposition des producteurs agricoles des messages prédéfinis, enregistrés dans différentes langues locales - et des applications à l'usage des conseillers agricoles permettant la collecte et la diffusion de données. Le RECA vient de lancer le Centre d'appels pour une phase test de 2 mois visant la région de Tillabéry. Compte tenu des préoccupations des producteurs, deux thèmes ont été choisis : (i) La protection des cultures maraîchères et le choix des semences ; (i) Les prix de gros des produits maraîchers sur les marchés de Niamey et les tendances.

- **La promotion du crédit-bail. Le Gouvernement renforce le cadre légal des finances rurales en adoptant en conseil des Ministres la loi communautaire sur le crédit-bail et en la transmettant au Parlement pour transposition.**

Cette mesure vise non seulement à transposer la loi uniforme relative au crédit-bail dans les Etats membres de l'UEMOA, mais aussi et surtout à améliorer l'environnement juridique pour le développement de cette activité dans la zone. En effet, le crédit-bail a été reconnu comme un mode de financement souple et adapté aux différentes entreprises, notamment les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui éprouvent des difficultés à fournir des garanties pour l'obtention d'un crédit bancaire. Le Crédit-bail constitue une alternative innovante susceptible de répondre largement à cette problématique.

L'introduction du Crédit-bail/Leasing sur le marché du financement du Niger contribuera de façon significative :

- ✓ A l'accès au financement d'une population de PME/PMI et Très Petites Entreprises et entrepreneurs qui en sont exclus pour l'heure,
- ✓ Au développement des investissements, tant mobilier qu'immobilier, et à la mise en place d'un parc de qualité,
- ✓ A la dynamisation du marché du financement de l'investissement qui en deviendrait progressivement plus concurrentiel,
- ✓ A la mise à la disposition des Systèmes Financiers Décentralisés les plus dynamiques de nouvelles ressources au travers des financements dont pourraient bénéficier leurs adhérents/clients.
- ✓ Au développement du marché des assurances par l'arrivée sur ce marché d'un nouveau segment de clientèle,
- ✓ A la naissance et au développement d'un marché financier à moyen terme, par les opérateurs du Crédit-bail/Leasing, pour leur refinancement, à travers tous instruments adéquats, existants comme l'émission d'emprunts obligataires, ou à créer comme le refinancement des contrats de crédit-bail auprès de la Banque Centrale.

➤ **Le renforcement de l'impact des industries extractives sur l'économie locale à travers l'élaboration de dispositions relatives à la formalisation des artisans miniers dans le Code minier.**

Dans le domaine du pétrole, les activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures au Niger sont régies par la loi n° 2007-01 du 31 janvier 2007. Après 10 ans de mise en œuvre, il est apparu des insuffisances dans ladite loi impactant négativement les activités de prospection et de promotion de l'investissement du secteur pétrolier.

La loi sur le nouveau code pétrolier a été élaborée pour corriger ces insuffisances en y introduisant des innovations notamment sur :

- les obligations du titulaire d'une autorisation exclusive d'exploitation ;
- le renforcement des mesures limitant les atteintes à l'environnement ;
- l'obligation de paiement des bonus de signature et de production ;
- le renforcement des achats locaux pour promouvoir le contenu local par le biais de la sous-traitance notamment.

Pour ce qui est du domaine minier, il été fait le constat que malgré les efforts déployés dans l'organisation de l'artisanat minier depuis les années 80, les résultats enregistrés restent encore mitigés tant dans la maîtrise de la production, de la commercialisation que des recettes de l'Etat.

Par ailleurs, l'artisanat minier a beaucoup évolué ces dernières années avec la multiplication des sites d'exploitation artisanale de l'or dans les régions de Tillabéry et d'Agadez et l'utilisation de matériel et de produits chimiques dangereux pour l'homme et l'environnement.

Pour prendre en charge ces évolutions, le gouvernement a adopté, le 30 juin 2017, l'ordonnance n° 2017-03, portant modification de l'ordonnance n° 93-16 du 02 mars 1993 portant loi minière. Cette ordonnance modifie les articles de la loi minière relatifs à l'exploitation minière artisanale. Elle réorganise cette activité en y ajoutant deux titres miniers à savoir l'autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée et l'exploitation des haldes, terrils et résidus de mines et de carrières.

Aussi, les objectifs de la réforme de la loi minière consistent notamment en l'encadrement et la sécurisation des acteurs, la sauvegarde de l'environnement ainsi que la maîtrise de la production et du circuit de commercialisation.

La mise en œuvre de ces réformes du secteur minier et pétrolier permettra d'apporter une contribution plus significative à la croissance économique.

6.2. Instaurer un cadre légal favorable au développement durable du secteur d'électricité et des TIC

- **Le Gouvernement a rendu effectif le Fonds de Service Universel en créant un établissement public à caractère administratif dénommé « Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) et a nommé son Directeur Général**

Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), en dépit des améliorations constatées, les problèmes persistants concernent : (i) la faible qualité de la communication téléphonique et internet, (ii) la faible pénétration de l'internet, (iii) la cherté du coût de la communication. Pour adresser ces problèmes, le Gouvernement s'est doté d'une stratégie nationale d'accès universel aux TIC.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a adopté en conseil des Ministres le 20 juillet 2017 le décret portant création de l'ANSI qui est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale d'accès universel aux TIC ainsi que les programmes et projets de développement des TIC sur toute l'étendue du territoire national afin d'assurer un accès universel au service de meilleures qualités et à des prix abordables. Ce qui contribuera à rendre le secteur privé plus compétitif et l'administration publique plus efficace.

- **Le Gouvernement a procédé à une réduction de la TATIE et la suppression de la partie fixe de la TURTEL pour encourager le développement du secteur des TIC**

Cette mesure s'inscrit dans le même souci du Gouvernement d'assurer un accès universel aux services des communications en instaurant une fiscalité appropriée par la réduction de la Taxe sur la Terminaison du Trafic Entrant (TATIE) et suppression de la Taxe d'Utilisation des Réseaux de Télécommunications (TURTEL). En effet, il a été fait le constat que la (TATIE) de 20% sur les recettes des opérateurs mobiles a entraîné une chute de 37% du trafic international entrant. Si cette taxe n'avait pas été introduite, la stabilité du volume du trafic et la hausse des prix du trafic entrant dans le pays auraient permis au Gouvernement d'obtenir les mêmes recettes fiscales. Cette politique de promotion des TIC sera poursuivie par la mise en œuvre des réformes définies dans la stratégie nationale en la matière afin que le secteur contribue à créer les conditions d'une croissance économique plus forte, soutenue et créatrice d'emplois notamment pour la frange la plus jeune des populations nigériennes.

- **Le Gouvernement a (i) fixé des nouveaux tarifs et a assuré leur publication dans les supports adéquats, et (ii) procédé à la restructuration de la dette de la NIGEELEC.**

En matière d'énergie, le programme de développement d'infrastructures résilientes, durables et de qualité notamment le barrage de Kandadji avec une production de 130MW sera poursuivi. Des investissements à moyen terme dans le domaine des énergies renouvelables notamment le solaire (centrale solaire d'Agadez, Malbaza, électrification solaire, etc.) seront également réalisés. Ces investissements seront accompagnés par les mesures suivantes (i) la formulation d'une politique avec des objectifs ambitieux d'électrification notamment en zone rurale, (ii) l'ouverture du secteur à la concurrence pour la production, et de la libéralisation complète du transport et de la distribution de l'électricité afin de permettre la mise en relation directe des producteurs privés avec leur clientèle située hors du réseau interconnecté, (iii) la standardisation des équipements et des approches en préparant pour chaque région un schéma directeur d'électrification.

La mesure sur la restructuration de la dette de la NIGEELEC (Société Nigérienne d'électricité) consiste en la transformation de la part de l'Etat dans le financement de la centrale thermique Gorou Banda en participation à l'augmentation du capital de la NIGEELEC à hauteur de 60 milliards FCFA. Ce montant représente le cumul des financements contractés par l'Etat et qui ne sont pas rétrocédés à la NIGEELEC. Cette mesure, combinée à la mise en œuvre des nouveaux tarifs au premier trimestre 2018, permettra de maintenir le ratio fonds propres sur capitaux permanents au-dessous de 50%, qui est la norme d'équilibre financier minimum et de réaliser l'équilibre bilanciel ainsi que de financer le programme d'investissement du Gouvernement visant à satisfaire la demande d'énergie du pays.

6.3. Amélioration de la gestion des finances publiques

- **Le Gouvernement a procédé à la révision de certaines dispositions du Code des Investissements et de son décret d'application**

Cette mesure consiste plus spécifiquement en :

- La révision de l'article 34 de la loi N°2014-09 portant Code des investissements relativement à la taxation des matières premières.
- **Le Gouvernement a procédé à l'extension du champ de la TVA en soumettant à cette taxe certaines activités, biens et produits bénéficiant auparavant d'exonérations notamment les produits agricoles après acquisition auprès de producteurs ruraux et de certaines activités, biens et produits. (article 219 de la Section I du Titre III du Livre premier du Code Général des Impôts)**

Ces mesures sont prises en réponse à la demande de la Commission de l'UEMOA qui a relevé la non application de certaines dispositions notamment en matière de TVA. Elles s'inscrivent dans la dynamique de la rationalisation des exonérations en réduisant les exonérations fiscales contenues dans les dispositions nationales notamment le code des investissements. Elle est en adéquation avec la politique de la gestion des finances publiques qui reprend les ambitions affichées dans le Programme de Réformes en matière de Gestion des Finances Publiques (PRGFP 2017-2020), adopté en janvier 2012. L'objectif global de ce programme est de contribuer à la stabilisation du cadre macroéconomique et au renforcement des finances publiques. Les réformes portent sur l'internalisation des directives de l'UEMOA, l'informatisation de toute la chaîne budgétaire, la formation de tous les acteurs de la gestion des finances publiques et le mécanisme de mise en œuvre des réformes.

*

*

*

Le Niger demeure confronté aux effets négatifs de facteurs exogènes que sont les chocs climatiques, sécuritaire, de la baisse des prix des produits miniers et de l'impact des décisions de politiques économiques du Nigéria. Ces effets continuent à se traduire par une aggravation des déficits budgétaires, particulièrement en 2017 et 2018, qui interviennent dans un contexte d'accroissement significatif des besoins de financement nés de la prise en charge des questions sécuritaires et de la satisfaction de la demande sociale de plus en plus importante. Toutefois, à la faveur des réformes structurelles, le cadre macroéconomique est globalement satisfaisant, la croissance économique positive, la gouvernance s'améliore et le processus démocratique en bonne marche.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement est déterminé à poursuivre les réformes en cours qui s'avèreraient nécessaires pour créer les conditions de renforcement de la résilience de l'économie nigérienne par sa diversification, l'amélioration de la gestion des finances publiques au moyen de mesures budgétaires et fiscales centrées sur l'augmentation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques ainsi que par une politique d'endettement prudente qui permettra le financement adéquat des investissements publics tout en assurant la viabilité de la dette.

Parmi les réformes qui seront soutenues dans le cadre de ce dialogue, même si elles ne font pas partie des actions préalables de l'opération figure le secteur de l'Éducation avec un effort pour améliorer l'efficacité des dépenses budgétaires en faveur de l'éducation. Ainsi, le Gouvernement procédera à la révision du cadre réglementaire qui encadre le transfert et l'utilisation des ressources issues de la taxe d'apprentissage au Fonds d'Appui à la formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), et transfèrera effectivement les ressources conformément au cadre révisé.

L'objectif de cette mesure est de contribuer à l'amélioration de la productivité et la création d'emplois à travers deux canaux : (i) le renforcement et l'amélioration du système de la formation professionnelle afin que celui-ci se modernise et s'adapte aux conditions du marché de travail et (ii) par la mise à disposition des fonds budgétaires nécessaires au développement des activités au Fonds d'Appui à la formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA). Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse et de son plan stratégique opérationnel.

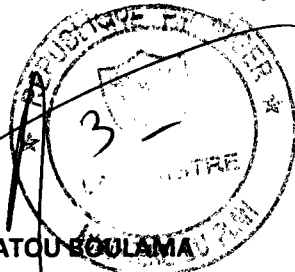
Dans cette perspective, le Gouvernement sollicite l'appui de la Banque mondiale par l'octroi, sur les deux années charnières 2017 et 2018, d'un appui budgétaire conséquent et son décaissement dans les meilleurs délais et de préférence avant la mi-décembre 2017.

VII. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Le Ministère du Plan aura la responsabilité de l'exécution du programme, en parfaite synergie avec les Ministères sectoriels et les structures concernés par la mise en œuvre des réformes et mesures.

Niamey, le

25 OCT 2017



KANE AICHATOU BOULAMA

Ministre du Plan
Gouverneur de la Banque mondiale
pour le Niger